



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

brevet des collèges

Question écrite n° 102593

Texte de la question

M. Laurent Furst attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la place qu'occupe l'éducation physique et sportive au sein des établissements scolaires de cycle 3 et le fait que cette discipline n'est plus prise en compte au sein des modalités d'évaluation permettant d'obtenir le diplôme national du brevet. La pratique d'une activité sportive est fondamentale pour l'éducation des adolescents en ce qu'elle leur permet de prendre confiance en eux, d'acquérir autonomie et esprit d'entraide mais aussi de se maintenir en bonne santé. Par ailleurs elle aide à réduire les inégalités sociales en permettant à tous d'exercer une activité sportive et aide certains élèves en difficulté à réussir leur scolarité. Cependant, le nouveau programme rédigé par le CSP et fixé par l'arrêté du 9 novembre 2015 ne mentionne pas ce qui doit être appris au cours de l'année scolaire et laisse les équipes pédagogiques fixer un programme qui variera d'un établissement à l'autre au risque de renforcer les inégalités que l'EPS tente pourtant d'atténuer. Enfin depuis la réforme du collège et l'arrêté du 31 décembre 2015 modifiant les modalités d'attribution du diplôme national du brevet, cette discipline n'est plus prise en compte pour l'obtention de l'examen ce qui tend à inquiéter les enseignants d'EPS qui craignent de voir par là une dévalorisation de leur matière. Ainsi il souhaite connaître sa position quant aux inquiétudes des professeurs d'éducation physique et sportive suite aux modifications apportées à leur discipline.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102593

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1195

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)